

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 178 Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra (19e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra et de signer une convention relative à l'attribution de cette subvention ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.500 euros est attribuée à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra, 46 quai de la Loire, 75019 Paris ; SIMPA 20305 - 2019-04014.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de cette subvention d'investissement annexée à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 7.500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de l'exercice 2019 ou suivant de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO